

**VOUS RENCONTREZ LE CABINET  
AEQUIVALENS.**

**Ce document résume  
dans quel état d'esprit  
nous intervenons et ce  
que nous faisons pour  
nos clients.**

Confier un dossier à son avocat  
ce n'est jamais simple, surtout  
quand c'est la première fois.



**Aequivalens**

Avocat et Médiateur

*Avant toute chose...*

## N° 18238

Votre numéro de dossier, un numéro unique à rappeler sur toutes nos correspondances



L'email est notre moyen de collaboration privilégié



Les rendez-vous vous sont proposés dès que cela est utile. Ils peuvent être modifiés jusqu'à 48h avant, et sont facturés au-delà.



Les informations confidentielles ne sont pas données par téléphone. Afin de vous garantir la plus grande confidentialité, certains messages peuvent être cryptés par nos soins.

*L'avocat est un auxiliaire de justice. Il prête serment d'exercer avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité.*

Nous ne vous incitons jamais, par passion ou par intérêt, à entreprendre ou à poursuivre un procès. Nous défendons fidèlement et sans compromission les intérêts que vous nous confiez.

### 1er rendez-vous



- Discussion autour de vos attentes et besoins
- Identification des points à traiter
- Choix de l'approche à adopter

### 2e rendez-vous



- Envoi d'un justificatif d'identité
- Proposition d'accompagnement
- Signature de la convention



- Début de notre collaboration
- Envoi des documents demandés



L'avocat est inscrit au barreau de Nice.

Il bénéficie d'une police d'assurance applicable à toutes ses activités professionnelles.

# *Nos rôles respectifs*

Je ne cache aucun élément à mon avocat. J'ai confiance en lui et je sais qu'il ne peut pas travailler s'il ne dispose pas de toutes les informations.



Je tiens mon avocat informé lorsqu'il y a un contact avec l'autre partie et dès que ma situation personnelle change.

Je vous informe régulièrement du déroulement de la mission que vous m'avez confiée.

Je m'assure que vos attentes et vos besoins restent les mêmes tout au long de la mission.

Je m'engage à tout mettre en oeuvre pour mener à bien la mission. Gardons en tête qu'on ne peut jamais garantir le succès d'une affaire.

Je m'assure de la qualité et de la continuité du suivi de l'affaire si je dois m'absenter lors d'un RDV ou d'une audience.

L'ensemble de mon cabinet est soumis au secret professionnel le plus strict.



# La mission de conseil

## Ce que vous pouvez attendre de nous

- ✓ Étudier les documents
- ✓ Diagnostiquer : faire l'étude de la législation de la jurisprudence et des usages
- ✓ Vous assister à des rendez-vous ou lors des négociations
- ✓ Vous représenter lorsque vous m'y donnez mandat
- ✓ Préconiser toutes les mesures utiles
- ✓ Rédiger tous les contrats et documents utiles



À quel moment faire appel à vous ?



Souvent on pense à un avocat quand la situation est déjà grave. En faisant appel à lui plus tôt, on peut s'éviter bien des tracas.

**Qu'est ce qu'une mission de conseil ? Quelques exemples :**

Faire un bilan patrimonial dans l'anticipation d'un changement de situation.

Adapter un contrat de travail à une situation de handicap.

Négocier la vente de votre appartement.

# *La mission de résolution amiable des différends*

## *Ce que vous pouvez attendre de nous*

- ✓ Étudier la situation au regard de la loi et la jurisprudence
- ✓ Proposer le mode amiable le plus adapté
- ✓ Assister à chaque réunion de travail, préparée en amont et analysée ensuite ensemble
- ✓ Négocier avec l'ensemble des autres parties
- ✓ Rédiger l'acte de résolution



Maître, vous me défendez toujours ?



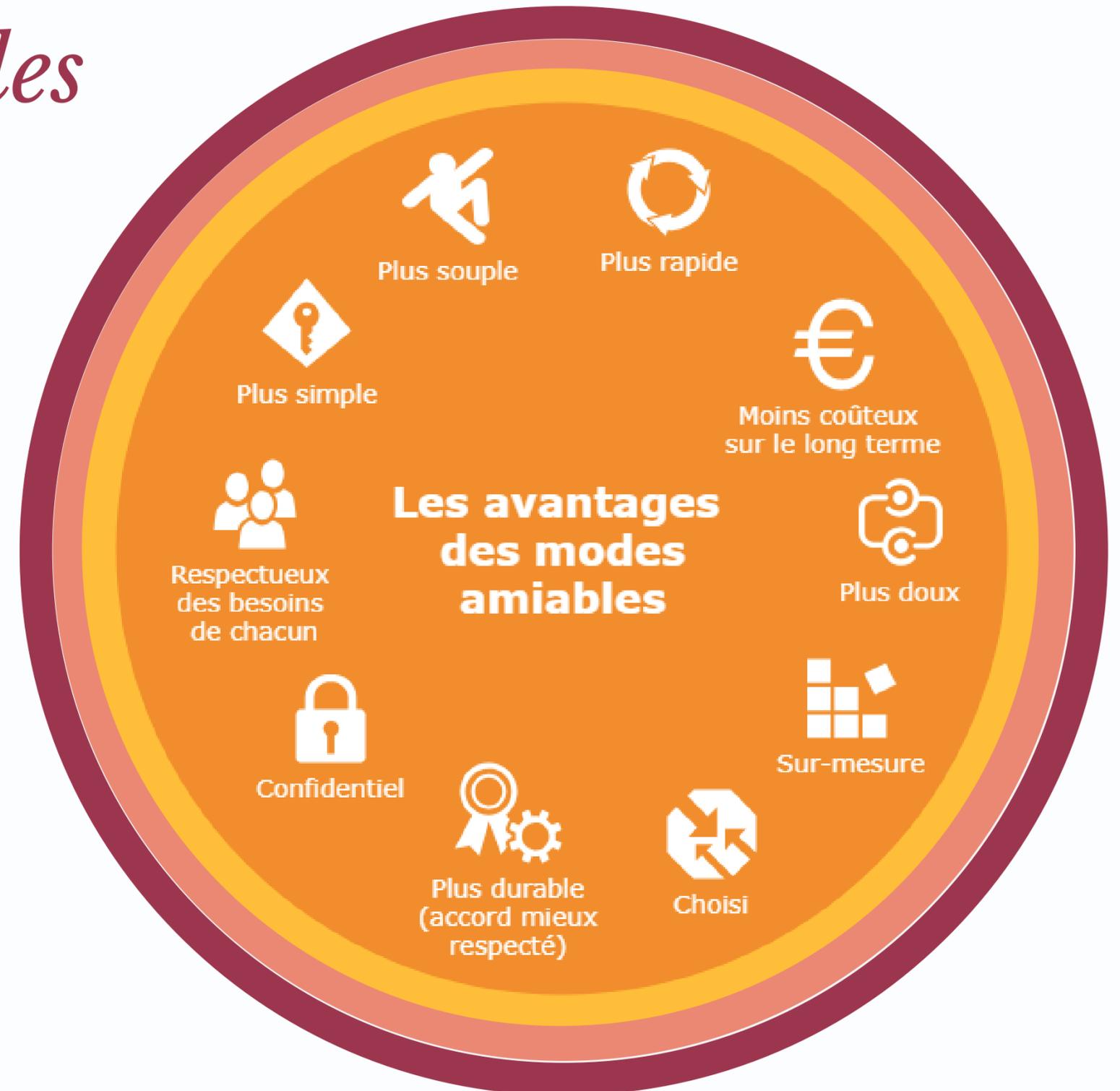
Bien sûr ! Les modes amiables reposent sur le fait d'écouter les besoins de tous. Pour autant, ils offrent une réelle défense de vos intérêts.

## **Sur quelles techniques se fonde la résolution amiable ?**

*La reformulation, comme la Communication Non Violente ou la Programmation Neuro-Linguistique, sont des techniques utiles pour vous aider à mettre au clair vos objectifs et prendre du recul. Y avoir recours donne de bien meilleurs résultats lors d'une négociation simple.*

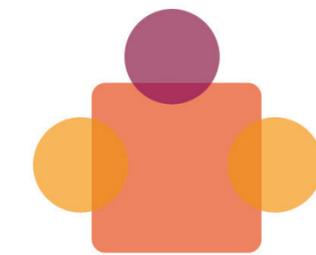
# *Aequivalens fait le choix de favoriser les modes amiables*

Mais, il y a de nombreux avantages à résoudre son problème de façon amiable !



# *Le cabinet vous aide à choisir le mode amiable le plus adapté*

C'est mon rôle de vous  
orienter. À chaque problème  
et à chaque personne sa  
solution !



*Conciliation*



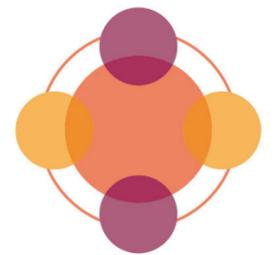
*Négociation  
raisonnée*



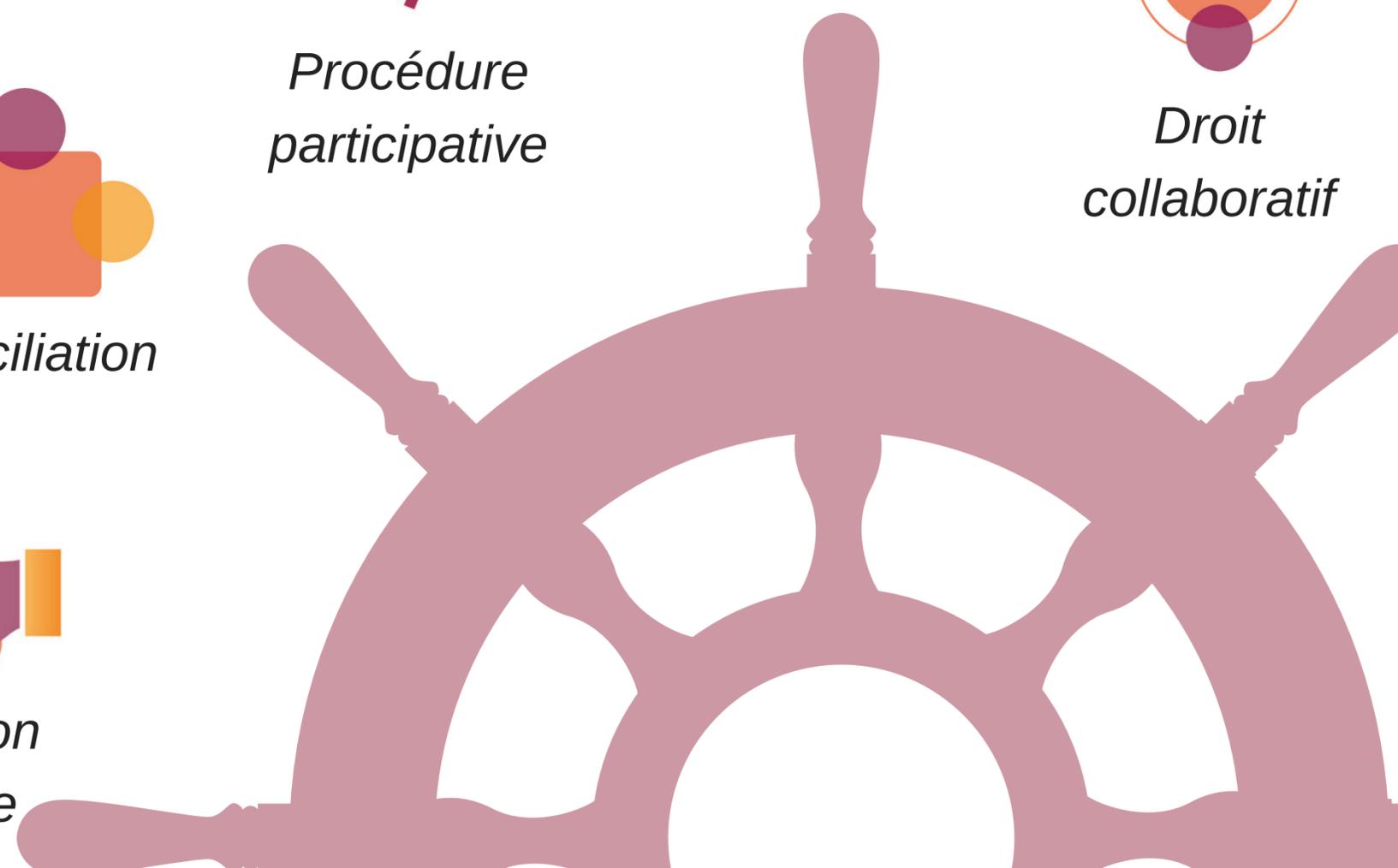
*Procédure  
participative*



*Médiation*



*Droit  
collaboratif*



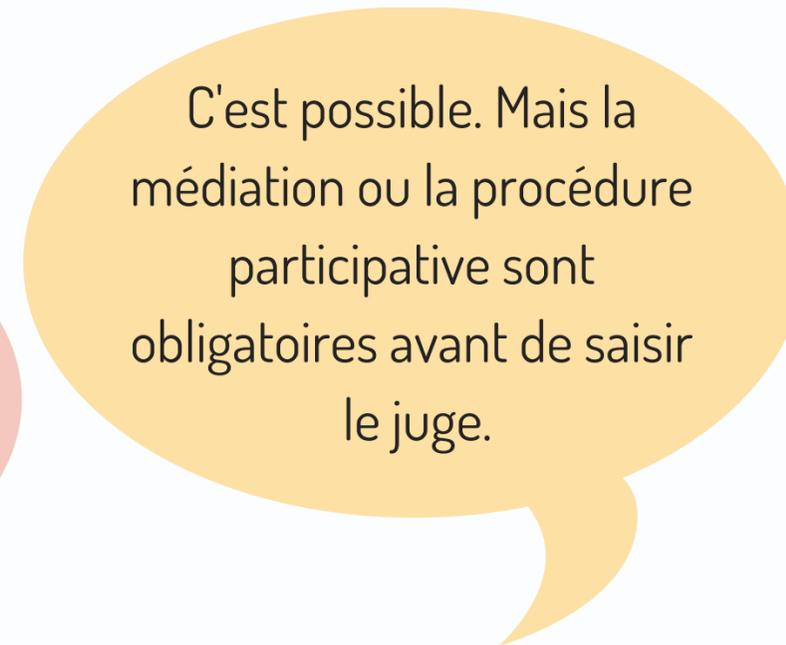
# *La mission de résolution judiciaire des différends*

## *Ce que vous pouvez attendre de nous*

- ✓ Étudier la situation au regard de la loi et de la jurisprudence
- ✓ Préparer et assister quelque soit le mode de résolution du différend
- ✓ Analyser les pièces de l'ensemble des parties
- ✓ Rédiger des conclusions et communiquer les pièces pour votre défense
- ✓ Plaider aux audiences et vous communiquer la décision



Et si je ne souhaite pas avoir recours à un mode amiable ?



C'est possible. Mais la médiation ou la procédure participative sont obligatoires avant de saisir le juge.

## **Quelle est la voie la plus rapide pour avoir gain de cause ?**

Une solution amiable permet souvent d'obtenir gain de cause dans un meilleur délai, étant donné la longueur de la procédure judiciaire. Si le processus amiable ne fonctionne pas, le juge pourra trancher les désaccords qui persistent.

# *Pour toute mission, il y a une convention d'honoraires*

Ce document permet de définir la mission et de savoir sur quel montant vous vous engagez avec notre cabinet.

A savoir : Pour chaque euro gagné, le cabinet s'acquitte de 68,5 % de charges hors TVA.

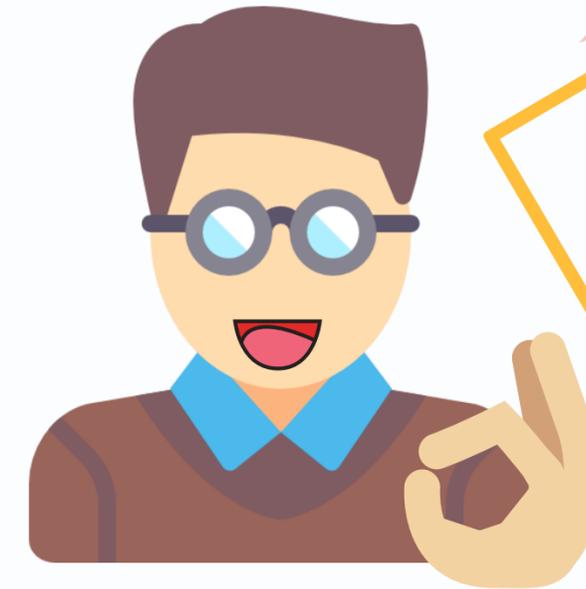


# *Hors mission, nos tarifs sont fixes*

Nous pratiquons alors une tarification "à l'acte" pour répondre à vos demandes ponctuelles.



La convention d'honoraires me dit combien la mission va me coûter !



## **Le coût pour vous**

Consultation téléphonique : 20 €

Question sur une règle de droit : 50 €

Lettre d'avocat : 250 €

Consultation juridique sur documents : 300 €



*Chez Aequivalens, nous fonctionnons sur la base du forfait dès que cela est possible !*

Le forfait est la meilleure option pour vous permettre de connaître à l'avance le coût d'un accompagnement. Les critères de fixation de nos honoraires dans ce forfait sont encadrés par la loi.

### **Pour une procédure simple, un forfait type inclut :**

- Analyse du dossier
- Mise en place d'un mode de règlement du différend
- Rédaction d'un projet d'acte et sa révision (convention, protocole transactionnel, assignation ou conclusions)
- Deux déplacements (hors frais de séjour)
- 2 rendez-vous (d'1h au cabinet ou par tél.)
- Une dizaine d'échanges (courriel, lettre, appels brefs)

**Vous souhaitez estimer le coût global du traitement de votre affaire ? Bientôt, vous pourrez tester notre simulateur en ligne**

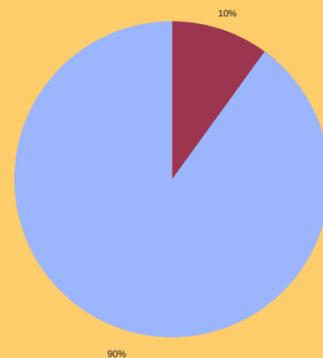


La loi n° 11-2 du règlement intérieur national de la profession d'avocat définit les critères de fixation des honoraires : la matière, la difficulté de l'affaire, le temps passé, les frais exposés et la situation de fortune du client.

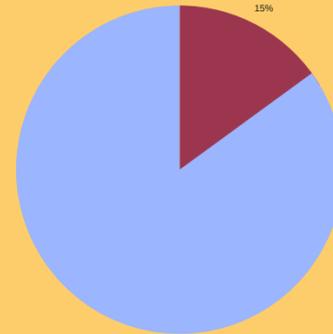
# *Au delà du forfait, nous pratiquons en fonction des situations des honoraires complémentaires*

## **Honoraire de résultat**

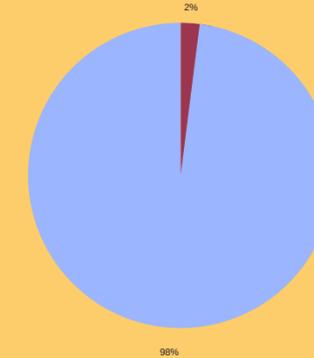
*Dans certains domaines comme le dommage corporel, il est possible de prévoir un honoraire lié au résultat obtenu, en complément du forfait. (Il est alors prévu au sein des conditions spécifiques de la Convention d'honoraires.)*



10 % sur les  
sommes  
obtenues



15 % sur les  
économies  
réalisées



2 % sur l'ensemble des  
sommes pour le temps  
"gagné" en mode amiable

## **Honoraire complémentaire sur frais irrépétibles alloués**

Quelque soit le domaine, si les frais irrépétibles (l'ensemble des frais de justice engagés pour un procès) alloués par la juridiction sont supérieurs aux honoraires facturés, la différence entre les deux sommes est attribuée à l'Avocat à titre d'honoraire complémentaire.

## **Le forfait d'urgence complémentaire**

*Toute mission à réaliser  
en moins de 48 heures  
entraîne un complément  
de 500 €.*

# *Utile à savoir : les autres dépenses à prévoir*

## Les frais éventuels d'autres professionnels

### Lorsqu'utile :

*Huissiers, notaires, experts, traducteurs,  
médiateurs, avocats postulant sur un autre  
tribunal...*



## Les taxes

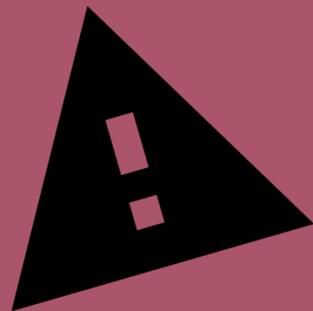
### Lorsqu'applicable :

- *Les droits proportionnels de partage*
- *ou de cession*
  
- *Les droits fixe de procédure pénale*



# *Financer son dossier par la protection juridique*

*Votre assurance personnelle, habitation ou voiture peut inclure une protection juridique. Celle-ci peut prendre en charge tout ou partie de nos honoraires, y compris lorsque le règlement est amiable.*



**Le tiers payant n'est possible que si le cabinet est partenaire de votre assurance.**

**Dans le cas contraire, vous réglez l'avocat et votre assurance vous rembourse.**

Je reste libre  
de choisir mon  
avocat !



# Obtenir l'aide juridictionnelle

*Vous pouvez récupérer un dossier en vue de votre demande d'aide auprès du bureau d'aide juridictionnelle **ici**. Lorsqu'elle est accordée, sur conditions de ressources, l'aide juridictionnelle peut être totale ou partielle.*

- Si elle est totale, c'est l'Etat qui prend en charge les honoraires.
- Si elle est partielle, un forfait complémentaire doit être défini pour la partie non prise en charge par l'Etat.

Le dossier doit être soumis sous 15 jours au bâtonnier pour validation.



Et moi, à quoi ai-je droit ?

13 €

## **Le saviez-vous ?**

Ce sont les droits de plaidoirie que tout justiciable doit régler même quand l'aide juridictionnelle est totale

## **Règlements**

Nous acceptons les règlements par chèque, carte bancaire, espèces (maximum 1000 € / 50 pièces), virement bancaire, NFC (Apple Pay ou Android Pay), et Nissart (monnaie locale niçoise).

## **Loi informatique et libertés**

Vos données personnelles sont collectées et conservées pendant 10 ans. Le cabinet est responsable de leur sécurité. Consulter notre charte sur les données personnelles.

## **Un problème ?**

Pour résoudre amiablement toute question concernant notre collaboration :  
Consulter notre formulaire de réclamation.

*Vous voulez en savoir plus ?*

*Nous faire partager votre expérience ?*

*Nous sommes à votre écoute dans un souci  
d'amélioration constante.*



# **Aequivalens**

**Avocat et Médiateur**

<https://www.aequivalens.fr>

Conception : Clearcase

Crédits visuels : Luis Herrera, Samy Menai, Jamison Weser